

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Les Ayvelles**  
**SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 8 avril 2024  
Date d'affichage : 16 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame TUCCI, Maire

**Membres présents** : BEAUDEUX Isabelle, BOUCHEX-BELLOMIE Carole, BROYER Jennifer, DUBOIS D'ENGHIEN Linda, MORTIER Michel, PREVOTEAUX François, SIMON Muriel, , TUCCI Sylvia.

**Membre absent excusé** : AUPRETRE Ludovic

**Membres absents représentés** : CHAUVET Sandrine (Pouvoir donné à DUBOIS D'ENGHIEN Linda)  
HERBRETEAU Jean-Marie (Pouvoir donné à TUCCI Sylvia)  
MARTIN Martine (Pouvoir donné à BOUCHEX-BELLOMIE Carole)  
SAINT-MAXIN Anne (Pouvoir donné à BEAUDEUX Isabelle)  
SONET Jessy (Pouvoir donné à DI PIRRO Jean-Marie)

**Secrétaire de séance** : DI PIRRO Jean-Marie

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour** :

D20240403139 - Délibération réévaluation de la mise à prix de la vente des lots 35-37 rue de sedan  
- Informations communales

**D20240412139 - Délibération réévaluation de la mise à prix de la vente des lots 35-37 rue de sedan**

Madame la Maire explique que l'adjudication qui s'est déroulée le vendredi 5 avril 2024 concernant la vente des bâtiments 35-37 rue de Sedan est restée infructueuse.

Dans ce contexte, il est proposé d'examiner une nouvelle stratégie afin de céder ce patrimoine immobilier.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **8 voix POUR et 6 voix CONTRE** :

- décide de fixer une nouvelle mise à prix pour l'adjudication publique des immeubles 35-37 rue de Sedan et cadastrés  
section :

- 1er lot : AC 276, AC 279, AC 133, AC 136 : superficie 3 a 58 ca  
Nouvelle mise à prix : 69 000,00 €
- 2<sup>ème</sup> lot : AC 280, AC 277 : superficie 5 a 90 ca  
Nouvelle mise à prix : 89 000,00 €

- autorise Madame la Maire à finaliser et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'adjudication et notamment les cahiers des charges.

- précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur, sauf ceux liés à la réalisation d'arpentage et des diagnostics obligatoires.

- précise que la recette en résultant sera inscrite sur les crédits ouverts à l'imputation du chapitre 77 article 775.

Une nouvelle date sera programmée pour une deuxième adjudication qui pourrait se tenir fin juin 2024.

**INFORMATIONS COMMUNALES**

- Madame TUCCI rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote sera prochainement constitué.

**QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions.

Les sujets étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 20 h 10.

Monsieur DI PIRRO Jean-Marie  
Secrétaire de séance

Madame TUCCI Sylvia  
Maire



Les membres du Conseil Municipal,